Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D60_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°60/2025

MC/GA/JF/MC

Convocation en date du : 18/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 16
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier)

Séance du 24 juin 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANUYLS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT-école) 2025-2026

Le Président de séance expose :

La ville d'Amélie-les-Bains-Palalda conventionne depuis de nombreuses années avec l'Académie de Montpellier afin de permettre à l'école de la collectivité l'accès à l'ENT-école, qui est un bouquet de services numériques destinés à la communauté éducative.

L'école d'Amélie-les-Bains-Palalda est d'ores et déjà adhérente à ce dispositif.

Le coût du service pour la collectivité est de 40 € par an pour l'école.

L'ensemble des conventions passées depuis 2017 par les collectivités avec le rectorat pour l'ENT arrivent à échéance en octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D60_2025-DE

Le marché porté par l'académie pour la fourniture d'un ENT est prolongé d'une année (2025-2026).

Une nouvelle convention pour une durée d'une année correspondant à l'année scolaire 2025-2026 doit être signée par toutes les collectivités en septembre 2025 (déjà adhérentes ou non adhérentes).

Une convention de partenariat pour la mise à disposition pour un environnement numérique de travail (ENT-école) a été établie. Il convient que cette convention soit signée par le représentant de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune et l'Académie de Montpellier,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA

Mairie d'Amélie - Les Bains - Palalda
66110

Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS